

LES INTERVENANTS ET LES CONSEILLERS DE AFIPH EMPLOI COMPÉTENCES

► Les intervenants de Afiph Emploi Compétences sont des professionnels du secteur sanitaire et social ayant généralement une double compétence en tant qu'intervenant dans des centres de formation professionnelle ou universitaire.

► Les conseillers de Afiph Emploi Compétences sont à la disposition de tous les stagiaires pour les aider à construire leur projet professionnel. Ils connaissent parfaitement le bassin économique sur lequel ils interviennent depuis plusieurs années.

EMPLOI, FORMATIONS CONTINUES, APPUI-CONSEIL HANDICAP ET EMPLOI

**AFIPH EMPLOI COMPÉTENCES,
C'EST AUSSI DES SOLUTIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS**

**ENTREPRISES,
CENTRES D'APPRENTISSAGE,
CHARGÉS DE MISSION ET D'INSERTION**

Nous vous rencontrons pour vous conseiller et définir avec vous un plan d'intervention et des modules personnalisés adaptés

NOS PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS :



LA FORMATION AU SERVICE DE L'INCLUSION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



*association familiale de l'Isère
pour personnes handicapées
association loi 1901 déclarée n°4596
reconnue d'utilité publique (décret du 11 mars 1968)*

POUR NOUS CONTACTER

Afiph Emploi Compétences

20, rue Leconte de Lisle
38029 Grenoble Cedex

Tél. 04 58 55 21 70

Courriel : emploicompetences@afiph.org



LES ANTENNES DE NOS SERVICES :

**GRENOBLE
VOIRON
BOURGAIN JALLIEU
PONT EVÊQUE / VIENNE**

Et des interventions réparties partout en Isère

VOTRE CORRESPONDANT :

Mme Magali GIORIA
06 76 72 14 29
magali.gioria@afiph.org

AFIPH Emploi Compétences

accompagner, chaque jour, la personne handicapée dans son parcours de vie



LE DISPOSITIF TREMPLIN H PRO

RÉFÉRENCÉ
EXPERT sur la plateforme
Et



association familiale de l'Isère
pour personnes handicapées

TREMLIN H PRO

OBJECTIFS :

- ▶ Proposer aux personnes en situation de handicap des outils pour accéder à des formations professionnelles en redynamisant leur potentiel intellectuel.
C'est une étape préparatoire vers une formation qualifiante (titre professionnel, Certificat Professionnel de Qualification ou CAP...).
- ▶ Venir en appui des référents parcours dans les démarches de recherche de contrat en milieu ordinaire.

CADRE DU DISPOSITIF:

- ▶ **133 HEURES DE FORMATION COLLECTIVE**
Des séquences de 1 h 30, 3 h 00 et 6 h 00
- ▶ **4 MODULES DISTINCTS,**
progressifs et adaptés.
- ▶ **GROUPES DE 10 STAGIAIRES PAR SESSION**

LIEU DE LA FORMATION :

Les séances se dérouleront dans un CFA à raison de 2 jours par semaine ,soit 20 jours de formation

PRÉ REQUIS OBLIGATOIRES :

- ▶ Avoir plus de 16 ans.
- ▶ Etre autonome dans les transports et la prise des repas.
- ▶ Avoir un projet professionnel validé par son référent de parcours.
- ▶ Etre motivé : vouloir intégrer un parcours d'emploi et/ou de formation en milieu ordinaire.

LE CONTENU DU DISPOSITIF

MODULE 1 :

DYNAMISATION PERSONNELLE 30 heures

- ▶ Expression et communication
- ▶ Renforcement de son image personnelle
- ▶ Prise de position et expression de ses choix

MODULE 2 :

DYNAMISATION COGNITIVE ET TECHNIQUE 50 heures

- ▶ Remédiation cognitive
- ▶ Renforcement des savoirs fondamentaux
- ▶ Travaux pratiques « métiers cibles »

MODULE 3 :

DROITS ET DEVOIRS AU TRAVAIL 23 heures

- ▶ Connaître et comprendre l'entreprise
- ▶ Statut de l'apprenti travailleur handicapé
- ▶ Environnement de travail

MODULE 4 :

VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE 30 heures

- ▶ Hygiène, santé et sécurité au travail
- ▶ Développement des savoir-être au travail
- ▶ Relations interprofessionnelles
- ▶ Techniques de recherche d'emploi

LES CONDITIONS D'ADMISSION :

- ▶ Être une personne reconnue en qualité de travailleur handicapé en situation de handicap (RQTH) ou en cours de demande à la MDA.
- ▶ Travailleur handicapé d'ESAT ou salarié d'EA voulant rejoindre le milieu ordinaire de travail.
- ▶ Jeune d'IMP Pro ou SESSAD Pro s'orientant vers le milieu ordinaire de travail.
- ▶ Personne reconnue Travailleur Handicapé et suivie par les missions locales, Cap emploi, Sameth...

L'ÉVALUATION ET LE SUIVI POST SESSION :

- ▶ Un contrat de suivi tripartite est mis en place en début de formation avec le stagiaire et son référent de son parcours.
- ▶ Trois entretiens balisent la formation.
- ▶ Un plan d'action est initié de manière tripartite dès la première rencontre.
- ▶ Un suivi est organisé à l'issue de la formation avec le stagiaire et le référent de parcours à 3, 6, 12, 24 mois.

LE FINANCEMENT :

- ▶ L'intégralité des coûts de formation est pris en charge par l'Agefiph, la Région.
- ▶ Le stagiaire devra s'acquitter uniquement de ses frais de transport et de repas.

**PROCHAINE SESSION
SEPTEMBRE 2018**